

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 20 octobre 2023
N° CP-2023-8-5-2
N° applicatif 7105

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Direction du bilinguisme

AIDES A LA PRATIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE REGIONALE ET A LA VISIBILITE DE LA LANGUE ET CULTURE REGIONALE D'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer, accompagner et consolider les initiatives prises dans l'objectif d'accroître l'apprentissage et la pratique orale de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge.

Le présent rapport d'un montant total de 817 598 € propose à la Commission permanente d'attribuer au titre des politiques déjà en vigueur, quatre subventions de fonctionnement à des établissements scolaires privés et associatifs qui proposent un enseignement bilingue en langue régionale d'Alsace, une subvention de fonctionnement à l'association « Eltern Alsace » dans le cadre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue paritaire et immersif au titre de l'année scolaire 2023/2024, une subvention de fonctionnement à l'association « Sprochrenner » pour l'organisation de la deuxième édition de la course de relais en faveur de la langue et la culture régionales d'Alsace, une subvention de fonctionnement à l'association « A livre ouvert / wie ein offenes Buch » pour le concert-lecture en hommage à Dinah Faust et Germain Muller du 24 septembre 2023, ainsi que quatre subventions à 3 Communautés de communes et à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans le cadre du développement de l'usage de la langue régionale dans le cadre péri ou extrascolaire.

Subventions aux établissements scolaires privés et associatifs :

La stratégie que la Collectivité souhaite développer vise l'accroissement du nombre de locuteurs précoces en renforçant les pratiques tout en s'appuyant sur les bénéficiaires d'un bassin de vie transfrontalier. L'objectif est d'atteindre un renouvellement naturel de la langue qui, d'après les experts de l'UNESCO, nécessite 30 % de locuteurs d'une classe d'âge sur un territoire donné. Or d'après les résultats de l'enquête sociolinguistique réalisée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2022, si 69 % des personnes de 65 ans et plus déclarent parler très bien l'alsacien, seuls 3 % des 18-24 ans disent pratiquer parfaitement notre langue régionale. Au regard de cette courbe décroissante nous pouvons imaginer ce qui se passera dans le futur si nous ne réagissons pas d'une manière forte et volontariste.

Depuis le début des années 1990, certains établissements privés et associatifs se sont structurés pour proposer un enseignement bilingue de la langue régionale d'Alsace. Egalement fortement confrontés au manque de professeurs, du primaire ou du secondaire, formés au bilinguisme, ces écoles et collèges font appel à des personnels contractuels non titulaires de l'Education nationale. Malgré la prise en charge de nombreux postes par le rectorat de Strasbourg il en subsiste qui, de par leurs formations initiales et/ou leur manque d'ancienneté, ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale.

Afin de pouvoir maintenir un cursus bilingue au sein de leurs établissements, les frais engendrés par cette offre linguistique régionale doivent alors être intégralement supportés par les écoles et les collèges privés. Pour y subvenir et équilibrer leurs budgets de fonctionnements, ces structures font appel aux collectivités territoriales.

La Collectivité européenne d'Alsace peut venir en aide pour les écoles primaires et pour les collèges, la Région Grand Est intervient pour les écoles primaires et les lycées. Le présent rapport propose à la Commission permanente de soutenir quatre établissements scolaires privés et associatifs qui proposent un enseignement bilingue paritaire ou immersif en langue régionale d'Alsace.

Ainsi les critères proposés pour les subventions de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont :

- **Premier degré** : aide forfaitaire pour le fonctionnement de chaque classe ou section bilingue hors contrat à hauteur 20 000 € par an pour les classes entières ou de 10 000 € par an pour les sections (groupes d'élèves qui sont scolarisés par mi-temps avec des élèves monolingues).

En outre, l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle (ABCM *Zweisprachigkeit*) bénéficie d'une aide complémentaire forfaitaire de 40 000 € par an pour assurer le fonctionnement du pôle administratif de l'association.

- **Second degré** : soutien pour assurer les heures hebdomadaires en langue régionale (de 8 à 13 heures) suivant les possibilités en ressources humaines des établissements. La subvention tient compte des dépenses effectives et varie entre 20 000 et 25 000 € par classe et par an.
- **Modalités de financement** : la subvention est mandatée à raison de 50 % dès la signature de la convention mise en place avec chaque partenaire.

Pour le primaire : le solde est versé au plus tard à la fin de l'année scolaire concernée sur production impérative d'un bilan comprenant le nom des enseignant(e)s et les justificatifs des salaires versés et d'une attestation d'ouverture des classes ou sections subventionnées spécifiant les effectifs par classe / section.

Pour le secondaire : le solde est versé au plus tard à la fin de l'année scolaire concernée sur production impérative du décompte des charges réelles liées au recours à des intervenants germanophones hors contrats ou extérieurs à l'établissement.

Pour l'année scolaire 2023 - 2024, il vous est soumis ci-après les demandes de ces établissements :

- **ABCM *Zweisprachigkeit*** (Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle)

A la rentrée de septembre 2023, l'association gère 47 classes primaires pour un effectif total de 866 élèves. 20 classes sont hors contrats.

Afin de pallier les absences pour motif de maladie ou de maternité, il est proposé de prendre en charge le financement de 3 postes hors contrats supplémentaires d'enseignants en renfort dédiés aux remplacements. Il est également proposé de prendre en charge le financement d'un poste d'enseignant « inclusion » hors contrat pour accompagner les élèves en situation de handicap.

Il est à noter que 18 des 24 postes hors contrats concernent les sites où l'enseignement bilingue se fait par immersion totale en langue régionale (allemand et alsacien jusqu'en classe de CE1).

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant total de **520 000 €** (480 000 € pour les postes hors contrat + 40 000 € pour le fonctionnement du pôle administratif de l'association) pourrait être alloué pour l'année scolaire 2023 - 2024.

➤ **Ecole Sainte Geneviève** à Sainte Marie aux Mines :

Six sections bilingues sont ouvertes dans l'école encadrées par 3 professeurs. Elles sont réparties sur tous les niveaux depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2 en élémentaire. Un effectif total de 62 élèves (20 maternelles + 42 élémentaires) est accueilli dans l'école depuis septembre 2023.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant total de 60 000 € pourrait être alloué pour l'année scolaire 2023 - 2024.

➤ **Institut de l'Assomption**, école primaire et collège à Colmar :

Cette structure accueille plus de 1 200 élèves de la maternelle au collège. En primaire elle propose un enseignement bilingue avec 10 classes sous contrat avec l'Éducation nationale et 3 sections qui restent à la charge de l'institut (concerne 95 élèves).

Au secondaire 226 élèves, répartis en 8 classes et sections, suivent un cursus bilingue de la 6^{ème} à la 3^{ème}. L'Etat prend en charge plusieurs postes de professeurs nécessaires à l'enseignement des disciplines bilingues mais l'établissement est néanmoins amené à faire appel à plusieurs professeurs non pris en charge par le rectorat. Pour l'année scolaire à venir, l'institut a fait parvenir un prévisionnel annuel de charges salariales pour ces postes qui s'élève à 75 000 €.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant de **40 000 €** à l'établissement primaire et un montant de **75 000 €**, qui correspond à l'estimatif de la rémunération des professeurs pour la partie secondaire, pourraient être alloués pour l'année scolaire 2023 - 2024.

➤ **Collège Episcopal** à Zillisheim :

L'établissement dispose des 4 niveaux bilingues de la 6^{ème} à la 3^{ème}. 109 élèves sont concernés pour cette année scolaire. La demande concerne une participation à la rémunération des professeurs employés pour assurer les cours bilingues des classes, tous hors contrat avec l'Etat.

D'après les critères de subventions de fonctionnement, un montant prévisionnel maximal de **85 000 €** pourrait être alloué à l'établissement.

Soutien à l'association « Eltern Alsace » pour son fonctionnement :

« Eltern Alsace » s'engage depuis 1995 pour permettre qu'un maximum d'enfants puisse accéder à l'enseignement bilingue précoce dans le cadre de l'école publique.

L'association soutient les parents pour obtenir des ouvertures de sites et défend leurs intérêts et ceux des enfants tout au long du cycle scolaire.

Ainsi, elle organise des réunions d'information et accompagne les parents dans les démarches administratives, scolaires et extra-scolaires de leurs enfants. Elle accompagne également les jeunes dans leur intégration professionnelle dans un contexte transfrontalier notamment via le projet Eurostages. L'association dispose également d'un site internet qui est régulièrement alimenté et elle assure la rédaction, l'impression et la diffusion du journal « l'Eltern ».

L'association « Eltern Alsace » qui a pour président Monsieur Claude Froehlicher, compte environ 740 adhérents et emploie 5 salariés correspondant à 4 emplois équivalent temps plein pour mener à bien les divers projets en faveur du développement du bilinguisme.

L'association propose également son aide aux établissements scolaires pour le recrutement devenu difficile d'enseignants en allemand. Elle est principalement financée par la Région Grand Est (25 000 €) pour son fonctionnement. Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace lui a attribué une subvention de 8 000 € pour 2023.

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'association souhaite poursuivre les missions précisées dans la convention jointe avec toute son équipe et ce malgré la fin de certains financements européens (projet Interreg Recrutorrs).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à cette association à hauteur de **21 000 €** pour l'année scolaire 2023/2024 pour permettre à Eltern Alsace de poursuivre l'ensemble de ces projets.

Soutien à l'association Sprochrenner pour l'organisation de la deuxième édition de la course de relais en faveur de la langue et la culture régionales d'Alsace :

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer, accompagner et consolider les initiatives des territoires pour une meilleure visibilité de la langue et de la culture régionale d'Alsace. Le projet de course de relais pour la langue régionale d'Alsace – Sprochrenner – est une manifestation festive, fédératrice et populaire qui traversera toute l'Alsace de Huningue à Wissembourg. Elle permettra de promouvoir la langue et la culture régionales en symbolisant la transmission intergénérationnelle du patrimoine immatériel et linguistique de l'Alsace.

L'association *Sprochrenner* a été créée le 24 mars 2018. Elle a pour objet principal l'organisation d'une course de relais pédestre bisannuelle gratuite. Elle est inspirée du modèle breton « *Redadeg* » pratiquée depuis 2008 dont l'édition 2018 s'est déroulée sur 1808 km. Pour la première édition de *Sprochrenner en 2022*, le départ a été donné à Bâle le samedi 4 juin et a débuté par un prologue sur le sentier des poètes. La course est passée par Weil am Rhein en Allemagne pour rejoindre Huningue et traverser ensuite toute l'Alsace sur un parcours de 375 km jusqu'à Wissembourg, sans arrêt de jour comme de nuit, durant tout le week-end de la Pentecôte (4, 5 et 6 juin).

Un bâton-témoin, contenant un parchemin inséré au départ à Bâle et extrait à l'arrivée à Wissembourg, symbolise le partage et la transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel et linguistique de l'Alsace, passera de main en main à chaque kilomètre. L'édition 2022 a été un succès avec 44 000 participants, de nombreuses retombées média et des fêtes ou événements organisés dans les communes du parcours.

Pour mémoire, les participants qui souhaitent porter le bâton-témoin, doivent contribuer par un montant de 100 € par km s'ils sont des particuliers, ou 200 € s'ils représentent des entreprises ou des collectivités locales. Les inscriptions ouvrent droit à un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt de 66% s'il s'agit d'un particulier, ou de 60 % si c'est une entreprise. Un mécénat est également possible donnant droit aux mêmes remises fiscales.

La recette de la vente des kilomètres est destinée à financer des projets sélectionnés par l'association, favorisant l'immersion linguistique complète en allemand standard et en dialecte pour la petite enfance et les écoles maternelles, ainsi qu'à collecter des fonds pour soutenir des projets participant au développement de la langue régionale d'Alsace, dans son contexte du Rhin Supérieur.

L'édition 2024 partira de Rastatt en Allemagne le 18 mai 2024 pour relier Bâle le 20 mai 2024. Des arrêts courts sont prévus dans les villes qui organisent des événements en l'honneur du passage des coureurs. Elle poursuit l'objectif de faire adhérer des entreprises alsaciennes pour devenir partenaires de l'événement. Elle leur proposera de former des équipes d'une dizaine de personnes et d'acheter des kilomètres pour leurs salariés. Elle compte les rallier en mettant l'accent sur le « teambuilding » et sur leur engagement en matière de responsabilité sociétale.

Pour la préparation, la communication et la logistique pour cette manifestation alsacienne d'envergure, l'association qui a déjà engagé un certain nombre de dépenses a sollicité une aide de 24 000 € le 13 juillet 2023 sur un budget prévisionnel de 60 180 €. Il est proposé d'allouer une subvention de 6 000 € à l'association. Il est également proposé de revoir les organisateurs au début de l'année 2024 et, selon l'évolution de la contribution des entreprises et du nombre de kilomètre vendus, une aide supplémentaire pourrait être allouée en 2024.

Au vu de tous ces éléments et des justificatifs fournis par l'association, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association Sprochrenner.

Soutien de fonctionnement à l'association « A livre ouvert / wie ein offenes Buch » pour le concert-lecture du 24 septembre 2023 en hommage à Dinah Faust et Germain Muller :

Créée en novembre 2014, elle a pour objet de promouvoir et de développer, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, rencontres et partenariats culturels et artistiques des deux côtés du Rhin. À travers lectures-concerts, présentations d'auteurs, ateliers scolaires, elle prend le temps de l'art et de la littérature, de l'écoute et de la rencontre avec des auteurs de toutes origines et leurs œuvres, dans un esprit d'ouverture et de dialogue des deux côtés du Rhin.

Dans le cadre d'un partenariat avec les bibliothèques idéales de Strasbourg, elle a organisé le 24 septembre 2023 à l'Aubette un « concert-lecture en hommage à Dinah Faust et Germain Muller », un hommage en textes, chansons, musique, discussion et images avec projection d'archives.

Le budget total de cette manifestation est de 6 700 €. Elle sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 1 200 € qui couvrira les frais de captation vidéo de l'hommage.

Soutien à 3 communautés de communes et à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre du dispositif en faveur de l'usage de la langue régionale « Mittwoch uff elsässisch » dans un cadre péri ou extra scolaire :

Lors de sa séance du 9 février 2023, la Commission Permanente a approuvé le déploiement du dispositif « Mittwoch uff Elsässisch – les Mercredis de l'alsacien ».

Ce dispositif a pour objectif de développer, d'accompagner et de consolider l'apprentissage et la pratique de la langue régionale auprès des plus jeunes. A ce titre, il finance 50% des coûts de recrutement d'un animateur en alsacien ou en allemand dans un cadre péri ou extrascolaire.

En 2023, quatre collectivités ont adhéré au dispositif :

- La Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, pour un accompagnement en langue régionale à la création d'un spectacle dans 9 structures périscolaires du territoire,
- La Communauté de communes de la Basse-Zorn, pour la mise en place d'ateliers de découverte de l'alsacien dans 5 structures périscolaires du territoire,
- L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, dans le cadre du projet « Spiel und Parle »
- La Communauté de communes du Pays d'Erstein, dans le cadre du projet « Spiel und Parle »

Le présent rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 9 398 € destinées au déploiement de ce dispositif, réparties comme suit :

- Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, pour un montant de 1 718 €,
- Communauté de communes de la Basse-Zorn, pour un montant de 3 521 €,
- Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, pour un montant de 2 333 €,
- Communauté de communes du Pays d'Erstein, pour un montant de 1 826 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'accorder des subventions de fonctionnement au titre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue privé et associatif, pour l'année scolaire 2023 - 2024, pour un montant total de **780 000 €**, réparties comme suit :
 - 520 000 € à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le financement de 24 classes hors contrat et le fonctionnement du pôle administratif,
 - 60 000 € à l'Ecole Sainte Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines pour le financement de 6 sections bilingues hors contrat,
 - 115 000 € à l'Institut de l'Assomption à Colmar, dont 40 000 € pour le financement de 3 classes bilingues hors contrat dans le premier degré et 75 000 € pour la prise en charge de professeurs hors contrat pour le second degré,
 - 85 000 € au Collège Episcopal à Zillisheim pour le financement de postes hors contrat des professeurs assurant les cours bilingues sur les 4 niveaux.

50% de ces subventions, soit 390 000 €, seront versées en 2023 à la signature des conventions correspondantes et le solde à réception des justificatifs au plus tard à la fin de l'année scolaire 2023 - 2024.

Ces subventions de fonctionnement seront imputées sur l'opération P046O008 du budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

- d'approuver les conventions de financement jointes au présent rapport ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace, et de m'autoriser à signer ces conventions avec chacun des quatre établissements bénéficiaires précités.
- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € pour l'Association Eltern Alsace. Cette subvention sera imputée sur l'opération P046O003 du budget 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace. 50% de cette subvention, soit 10 500 €, seront versés en 2023 à la signature de la convention correspondante et le solde à réception des justificatifs au plus tard à la fin de l'année scolaire 2023-2024.
- d'approuver la convention de financement jointe au présent rapport ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace, et de m'autoriser à signer cette convention avec l'association Eltern Alsace bénéficiaire de la subvention.
- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € pour l'Association Sprochrenner en vue de la préparation de l'édition 2024 de la course pour langue et la culture régionale. La subvention sera versée en une seule fois dès que cette délibération sera exécutoire. Les crédits, inscrits au BP 2023, seront prélevés sur l'opération P046O003 « aides aux associations ».
- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 € à l'Association A livre ouvert / wie ein offenes Buch pour le concert-lecture du 24 septembre 2023 en hommage à Dinah Faust et Germain Muller. La subvention sera versée en une seule fois dès que cette délibération sera exécutoire. Les crédits, inscrits au BP 2023, seront prélevés sur l'opération P046O005 « Accompagnement au développement – communication ».
- d'accorder des subventions à trois Communautés de communes et à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau d'un montant total de 9 398 € au titre du dispositif de soutien à l'usage de la langue régionale « Mittwoch uff elsässisch » dans un cadre péri ou extra scolaire, ainsi réparties :
 - 1 718 € à la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé,
 - 3 521 € à la Communauté de communes de la Basse-Zorn,
 - 2 333 € à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,
 - 1 826 € à la Communauté de communes du Pays d'Erstein.

Les crédits y afférents seront prélevés sur l'opération P046O001 « Aides aux communes et Intercommunalités » du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits des subventions précitées seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P046</i>	<i>O008</i>	E 21	T 12	1098-65-65748-312	<i>780 000 €</i>
<i>P046</i>	<i>O003</i>	E 01	T 80	1969-65-65748-288	<i>27 000 €</i>
<i>P046</i>	<i>O005</i>	E 01	T 80	1234-65-65748-311	<i>1 200 €</i>
<i>P046</i>	<i>O001</i>	E 01	T 14	4091-65-657358-288	<i>9 398 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>817 598 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.